

Contribution Fédération des acteurs de la solidarité

Groupe de travail « Renforcement du lien social, mobilisation de la société civile, sports et culture »

Août 2017

1. Diagnostic

Les réfugiés témoignent tous d'un manque de lien social et d'un vécu de solitude, d'isolement : « ce qui me manque c'est un confident, quelqu'un avec qui je peux partager des moments simples et dire mes secrets, mes émotions ».

Rencontrer des français n'est finalement pas si simple quand on vit de manière précaire, sans la langue française et sans activités de loisirs ou d'activité professionnelle.

La langue française est le premier facteur de lien social mais pour donner sens à l'apprentissage et lui donner corps il est nécessaire de le mettre en jeu dans la relation.

Le décodage culturel est également important pour l'intégration sociale et professionnelle, mais ce décodage ne peut se faire de manière théorique, il exige des rencontres des partages et des discussions avec des possibilités de comparaison, d'ouverture à d'autres repères et d'autres approches dans une relation de réciprocité.

Du fait du faible lien social, le sentiment d'utilité sociale et le sentiment d'appartenance sont gravement mutilés : le bénévolat, la relation d'entraide, de partage et de réseautage permet de restaurer ce sentiment et de poser les bases de la citoyenneté, de retrouver un rôle dans la société et de redevenir acteur de son projet de vie autant que de son environnement social.

Le sentiment de perte de confiance en soi et les mutilations identitaires sont également fortes, ainsi la possibilité de partager de son identité, de faire partager un peu de son pays (repas, danse, musique, histoire...) participe de la restauration identitaire et de la reprise de confiance en soi.

Le réseautage est un outil d'intégration fort et permet de développer les opportunités professionnelles, et sociales en général. La société civile à travers le bénévolat, le bénévolat de compétence pour les entreprises proposent des réseaux diversifiés tant sur le plan professionnel que sur le plan du logement, de l'accès à la culture.

De son côté, le secteur caritatif et bénévole est saturé par l'évolution des précarités et peut répondre difficilement à l'ensemble des réponses aux besoins fondamentaux des BPI qui se retrouvent sans accompagnement, sans logement et sans ressources (aide alimentaire, accès aux droits, vêture, matériel et alimentation pour les enfants...)

La situation des personnes BPI étant très diversifiée, l'accès à l'emploi semble particulièrement difficile pour certains et d'autres formes d'existence et de reconnaissance, facteurs primordiaux de l'intégration sociétale, sont à travailler. Elles s'appuieront sur la réalisation d'actions concrètes où le lien social et la connaissance de l'autre seront des thèmes qui participeront aussi à la construction d'une identité enrichie, active et reconnue, favorisant le vivre ensemble et le bien être individuel.

La « rencontre », et ce à tous niveaux, dans son enrichissement social, culturel et intellectuel est une des clés d'une promotion active d'un vivre ensemble conscient et respectueux de l'autre où chacun pourra trouver une place en fonction de ses compétences, lui permettant d'envisager d'autres horizons à son propre projet individuel.

Ces actions seront à même de favoriser l'acceptation locale des BPI et de développer une meilleure intégration dans l'environnement local.

La question de la citoyenneté est peu ou pas traitée dans les dispositifs d'accueils et d'hébergement tant des DA que des BPI. Pourtant, prendre part à la cité en tant que citoyen est un vecteur d'intégration, et cela doit être reconnu et renforcé. De ce fait, la participation d'abord dans les centres d'accueil et d'hébergement doit être soutenue, renforcée et valorisée.

2. Dysfonctionnements

Difficulté pour les professionnels des dispositifs dédiés au DA/BPI de travailler avec des bénévoles
notamment du a la forte rotation des bénévoles et le temps qui est consacré à leur formation/accompagnement (très difficile en PADA par exemple)

Manque d'ouverture des dispositifs vers l'extérieur

Peu de concertation des services de l'Etat avec les associations de bénévoles, les comités de soutien, les réseaux universitaires etc... alors qu'ils sont en première ligne (et saturés) pour remplir les besoins fondamentaux des BPI.

Peu de soutien aux associations communautaires et peu de contact avec les dispositifs dédiés

Peu ou pas de reconnaissance ou de valorisation du bénévolat et de l'action citoyenne par l'Etat

Peu de promotion du bénévolat auprès des réfugiés de manière générale et peu d'utilisation du service civique auprès des jeunes réfugiés.

Une difficulté à connaître et à s'intégrer aux différents réseaux de loisirs ou d'activités extra-scolaires ou extra-professionnels (défaut connaissance du français entre autres et apprentissage CIR inadaptée à ces thèmes).

Il existe peu ou pas d'instance de participation dans les dispositifs d'accueil des DA et des BPI (ex : PADA) et dans les dispositifs d'hébergement (HUDA, AT-SA, CAO, CADA, CPH). Compte tenu des durées de prise en charge très contraintes, la mise en place de CVS dans ces dispositifs est souvent exclue. Toutefois, la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale prévoit que d'autres formes de participation peuvent être mises en place notamment en cas d'hébergement non continu, de durées d'hébergement inférieures à une année, dans les accueils de jour etc. Il s'agit de groupes d'expression, de consultations sur le fonctionnement du service, ou des enquêtes de satisfaction (elles sont par ailleurs obligatoires dans le cas de services à domicile)...

Une ouverture sur les instances de participation à l'extérieur des dispositifs n'est souvent pas mise en place. On pourrait notamment penser aux Conseils régionaux des personnes accompagnées (CRPA) dont les membres sont représentés dans les instances de participation aux politiques publiques qui les concernent (commission de médiation DALO, SIAO, ARS dans le cadre des PRAPS).

3. Propositions

Développer la porosité des dispositifs dédiés aux DA/REF à la société civile en travaillant une inclusion sociétale dès la DA (accès à l'art, à la culture, au sport...).

Permettre l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile dès l'obtention du statut de demandeur d'asile favoriserait notamment le renforcement du lien social des BPI, en accélérant également l'apprentissage du français et en rendant autonome plus facilement les DA, ce qui prépare l'intégration future.

Inclure la société civile et les bénéficiaires d'une protection internationale dans les réunions de concertation des acteurs de l'intégration mais également des instances de concertation sur les évolutions concernant l'accueil des demandeurs d'asile (au niveau national et local)

Valoriser le bénévolat dans le parcours d'intégration professionnelle et de ce fait le partenariat entre les dispositifs d'accueil des DA/REF et les fédérations de bénévoles (ex : France bénévolat). Il s'agit de faire la promotion de ce bénévolat ou de toutes autres actions à caractère occupationnel ou ludiques auprès des BPI.

Soutenir le développement de pôle de solidarités et les actions citoyenne en matière d'aide à l'intégration (conversation en français, découverte de la ville, repas interculturels, actions d'expression artistiques, interprétariat et médiation culturelle, etc...) et favoriser la formation des bénévoles

Impulser le bénévolat de compétence et permettre la valorisation des compétences dans un autre cadre que le professionnel (cours de langues étrangères, découverte des gastronomies locales...)

Reconnaître et valoriser le bénévolat des BPI notamment pour les demandes de naturalisation

Intégrer les bénévoles, société civile dans les projets de service notamment pour les CPH.

Favoriser l'application des dispositions de la loi 2002-2 pour la mise en place de formes de participation dans tous les dispositifs d'accueil et ce depuis la demande d'asile. Cela permettrait aux DA et BPI de faire remonter des propositions concrètes sur les fonctionnements et la vie à l'intérieur de ses dispositifs et de faire évoluer leur action. Par ailleurs, cela permet un exercice de la citoyenneté.

Favoriser l'implication des DA et des BPI vers les instances de participation des personnes accompagnées et notamment des CRPA (lieux où ils ne sont actuellement que très peu représentés). Cela permettrait de faire entendre leur parole sur leur situation vers les politiques publiques et de permettre une évolution de celles-ci reliées aux réalités de terrain. Des budgets sur l'interprétariat devraient être mobilisés.

Favoriser l'accès à la culture, au sport, à l'art pour les enfants et parents (autant pour les DA que pour les BPI) – appui MJC / Bibliothèques / Conservatoires / écoles d'art / clubs sportifs

Favoriser les échanges collectifs sportifs entre les centres d'hébergements et associations sportives

Favoriser (et financer) les actions de parrainage des BPI par la société civile

Favoriser un soutien scolaire spécifique avec partenariat Education Nationale

Favoriser le partage (création artistique, information, présentation scolaire...) autour de la rencontre, de l'exil, de l'intégration et en faire la promotion afin de s'enrichir de l'autre et d'aller vers une meilleure acceptation et compréhension.